

APPEL A PROJETS « JEUNESSE II » - Annexe 1

ANNEXE 1 : Engagement des partenaires de l'appel à projets

1. Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Dans le cadre du plan « [Priorité Jeunesse](#) » mis en place par le gouvernement, le MAEDI s'est engagé pour l'internationalisation et l'employabilité de la jeunesse. Conscient que les collectivités territoriales sont les premiers acteurs au contact des jeunes de leur territoire, le MAEDI a lancé cet appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dans le but d'encourager la mobilité internationale des jeunes français et étrangers, afin que ceux-ci puissent acquérir, grâce à cette expérience, des compétences nouvelles et uniques qu'ils pourront valoriser dans le cadre de leur parcours professionnel ou scolaire. Les partenariats de coopération décentralisée sont aussi une opportunité pour les collectivités territoriales d'échanger autour de pratiques innovantes en matière de gouvernance et de structuration des offres de formation professionnelles sur les territoires, afin d'offrir aux jeunes des formations certifiantes de qualité et adaptées au marché de l'emploi.

Le MAEDI financera cet appel à projets, réalisera la campagne de communication et de promotion autour de l'appel à projets, assurera l'instruction des dossiers aux côtés des partenaires et procédera à l'évaluation des projets retenus par le Comité de sélection. La DAECT et les Services d'action et de coopération culturelle (SCAC) des Ambassades de France pourront accompagner les collectivités territoriales françaises dans le montage et le suivi de leur projet.

2. Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le MVJS prépare et met en œuvre la politique du gouvernement relative à la politique de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Il soutient le développement de l'emploi de l'animation sportive et socioculturelle et veille à la qualité de la formation des professionnels de ce secteur. Dans le cadre du Plan gouvernemental Priorité Jeunesse, il pilote le Chantier qui vise à accroître la mobilité européenne et internationale de tous les jeunes et à diversifier les publics bénéficiaires. Pour ce faire, il s'appuie sur les Comités régionaux de la mobilité (COREMOB) présidés par les Préfets et les Présidents de Conseils régionaux.

Le MVJS assurera la promotion de cet appel à projets, l'instruction des dossiers aux côtés des partenaires et procédera à l'évaluation des projets retenus par le Comité de sélection. La DJEPVA et ses services déconcentrés se tiendront à la disposition des collectivités territoriales françaises et de leurs associations partenaires pour les aider dans le montage et le suivi de leur projet.

3. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

La coopération internationale est l'une des cinq missions de l'enseignement agricole français. Cette mission répond aux attentes de la société et trouve sa source dans le code rural et de la pêche maritime. Elle s'inscrit dans les politiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui confie aux établissements d'enseignement agricole le soin de développer durablement les échanges avec leurs partenaires internationaux.

APPEL A PROJETS « JEUNESSE II » - Annexe 1

La plus grande ouverture géographique est de mise pour l'enseignement agricole, qui échange et coopère sous des formes diverses avec près d'une centaine de pays. Ses actions font appel aux compétences de tous, établissements, administrations, entreprises, associations, organisations professionnelles et collectivités territoriales, aussi bien en France que dans les pays partenaires.

Dans cet esprit, le MAAF s'engage dans la mesure de ses moyens à favoriser la mise en contact entre les réseaux géographique de l'enseignement agricole et les collectivités intéressées par lancer un projet concernant la formation professionnelle agricole ; il participera également à la communication et à la promotion de l'appel à projets.

4. France Volontaires

France Volontaires, plateforme française des engagements volontaires et solidaires à l'international assure une fonction d'appui et de conseil aux collectivités territoriales dans la construction et la mise en œuvre des projets incluant des dispositifs de volontariat relevant de sa mission (Volontariat de solidarité internationale, Service civique). Les antennes de France Volontaires dans les régions et le réseau des Espaces Voluntariats peuvent pour cela être sollicités par les collectivités territoriales. France Volontaires participera également à la communication et à la promotion de l'appel à projets, à la sélection des projets et au processus d'évaluation de cet appel à projets.

5. Agence du Service civique

L'Agence du Service civique et les référent/es territoriaux du Service civique assurent une fonction de conseil auprès des collectivités territoriales souhaitant mobiliser ce dispositif pour l'envoi ou l'accueil de volontaires en Service civique. Tout projet comprenant l'envoi ou l'accueil de volontaires en Service civique devra être agréé. Cet agrément devra être demandé par la collectivité ou son partenaire soit auprès de la Délégation régionale de Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, soit auprès de l'Agence du Service civique. L'Agence du Service civique assure la prise en charge des dépenses prévues dans le cadre légal du dispositif du Service civique. L'Agence du service civique participera à la sélection des projets et à l'évaluation des résultats de cet appel à projets.

6. Programme des Nations unies pour le Développement

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaille dans plus de 170 pays et territoires pour l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion. Il appuie ces pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, l'amélioration des compétences et des capacités institutionnelles, le développement des partenariats, et le renforcement de la résilience, au niveau national comme global.

La jeunesse est un enjeu commun aux pays du Nord comme du Sud, d'elle et de son engagement et de son employabilité dépend le développement des territoires. Dans le cadre de sa [stratégie pour la jeunesse 2014-2017](#), le PNUD appuie le renforcement de l'autonomisation économique des jeunes, de leur engagement civique et de leur participation

APPEL A PROJETS « JEUNESSE II » - Annexe 1

au processus décisionnel et aux processus et institutions politiques, et enfin de leur engagement en matière de résilience.

Le partenariat entre le PNUD et la DAECT vise à renforcer l'impact des partenariats stratégiques des collectivités territoriales françaises à l'international sur le développement local et l'employabilité des jeunes des pays et territoires partenaires, et leur articulation avec les Objectifs de Développement Durable et l'agenda 2030, en s'appuyant sur l'initiative ART (Articulation des Réseaux Territoriaux pour le développement humain) du PNUD.

Les projets s'inscrivant sur un territoire dans lequel est mis en place un programme-cadre ART peuvent ainsi bénéficier :

- du dialogue entre les multiples acteurs locaux, nationaux et internationaux de la gouvernance et du développement local, et donc de la possibilité d'articuler l'action des collectivités territoriales françaises avec les processus de gouvernance et de développement local en cours dans le pays ;
- de l'appui des mécanismes de coordination intersectorielle appuyés par les Programme-pays ART PNUD – les Comités Nationaux de Coordination (CNC) et Groupes de Travail Régionaux (GTR) et Locaux (GTL), pour faciliter un espace de dialogue local/national/global ;
- de la coopération avec les Agences de Développement Economique Local (Instruments territoriaux publics-privés) pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent partager leur expertise en termes de durabilité, de qualité, et de stratégies de marketing ;
- de l'analyse de diagnostics territoriaux intégrés, élaborés en concertation avec les autorités nationales et locales du pays, afin d'assurer l'adaptation de la coopération à la demande du territoire ;
- du lien, assuré par les Programme-pays ART PNUD dans le cadre d'une approche territoriale et multiniveau du développement humain, entre le renforcement des capacités et les autres problématiques et acteurs du développement local, y compris la coopération décentralisée, et entre un projet en particulier et le processus de décentralisation en général ;
- de la possible mise à l'échelle, ou généralisation, des résultats du projet en vue d'un partage d'expertise avec d'autres régions ou au niveau national ;
- d'une concertation avec les autres collectivités locales françaises et européennes intéressées, ouvrant le projet à des approches multipartenaires ;
- d'une mise en valeur des bonnes pratiques et outils dans les conférences et forums mondiaux qui mettent en avant la coopération décentralisée comme moyen de mise en œuvre de l'agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable.

La liste des pays couverts par le partenariat PNUD-DAECT figure en annexe 1.

Lire la [Stratégie du PNUD pour la Jeunesse 2014-2017](#)

7. Fondation Schneider Electric

La Fondation Schneider Electric a pour mission de contribuer à réduire la fracture énergétique partout dans le monde.

APPEL A PROJETS « JEUNESSE II » - Annexe 1

Dans les nouvelles économies, elle soutient des projets de formation professionnelle dans les métiers de l'énergie, participant ainsi au programme d'accès à l'énergie de Schneider Electric. Dans les économies matures, elle contribue à la lutte contre la précarité énergétique en nouant des partenariats de formation et de sensibilisation pour les foyers concernés. Plus globalement, la Fondation soutient également des projets visant à sensibiliser le plus grand nombre au développement durable. Dans tous ses projets, elle porte une attention forte à l'engagement des collaborateurs de Schneider Electric.

La Fondation Schneider Electric contribuera au financement de cet appel à projets. Elle relaiera dans ses réseaux cet appel à projets et participera au comité de sélection. Pour les projets retenus traitant de la formation professionnelle aux métiers de l'énergie et associant des collectivités des nouvelles économies, elle pourra apporter en plus de son financement, expertise technique, suivi et ouverture sur son réseaux d'entreprises partenaires.